

Règlement (CE) n° 2023/2006

Règlement (CE) n° 10/2011 avec ses amendements

## DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

1.	Identité de l'exploitant qui établit la déclaration
	onsieur Mathieu CANO recteur QSE
	ciété MP HYGIENE – 119 rue de Soras 07430 DAVEZIEUX
X	Fabricant
2.	<u>Identité de l'exploitant qui fabrique ou importe le matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration (si différent)</u>
	m et adresse de la Société :
	Fabricant
3.	Identité du matériau et/ou l'objet faisant l'objet de la déclaration
	scription : LAVETTE MULTITOWEL BLANCHE  férence : 08EC8251U
Ind	liquer les composants du  (ou des) matériau(x) constituant la structure de l'objet :
	ns le cas de matériaux multicouches, préciser les composants de l'intérieur (au contact de l'aliment) rs l'extérieur (préciser si l'une des couches est une barrière fonctionnelle)
Vis	scose, polyester, polypropylène
4.	Confirmation de la conformité du matériau et/ou objet faisant l'objet de la déclaration
	matériau et/ou objet qui fait l'objet de cette déclaration est conforme aux exigences rtinentes des textes suivants :
	- Règlement (CE) n°1935/2004 article 3



<u>Particularités</u> :								
☐ Règlement (CE) n°450/2009 concernant la pré substance utilisée et le numéro mentionné dans le		ou intelligents, préciser la						
☐ Règlement (CE) n°282/2008 concernant la pré objets plastiques, préciser le type de matériau et mentionné dans le registre CE du procédé :								
Cette déclaration de conformité a été établie a	u vu des éléments suivan	its :						
☑ Déclarations des fournisseurs de matières premières (composant le matériau/objet)								
☑ Analyses de migration globale (si concerné								
Simulant	Durée	Température						
Acide acétique 3 %	240 heures	40 °C						
☐ Evaluation substances non listées - article 6 ☐ Evaluation des risques (article 19 du rè	- , ,	2011 ⊠ Non concerné						
☐ A défaut, lister substances et information	☐ A défaut, lister substances et informations pertinentes pour l'évaluation des risques							
Nom	Identification CAS - EINECS – N° de référence MCDA							
☐ Evaluation des substances non intentionnel	lement ajoutées :	⊠ Non concerné						
☐ Evaluation des risques (article 19 du rè	glement (UE) n°10/2011)							
☐ A défaut, lister substances et information	ons pertinentes pour l'évalu	ation des risques						
Nom	Identification CAS - EINECS – N° de référence MCDA							



## 5. Informations sur les substances avec restrictions

Noms		Identification Numéro réf. CEE ou CAS		Limites	A*	*W	C*	M*
* le respect de ces limite En cas de réalisation de			,	, ,	(C) ou m	nodélis	ation (	M)
Si non rempli, préciser le	es raisons - I	renvoyer aux do	cuments de r	éférence :				
Informations sur les add	itifs à double	e usage :				 ☑ Non	conce	rné
Noms		Identification : numéro E ou FL		S te	Optionnel : teneurs mises en œuvre			
	name	70 L 00 1 L			neare m	1000 01	ı wavı	
6. Informations rela  Matériau ou objet dest  Type de denrée alimen  I Tout type de denrées	iné aux béb taire destin	es et jeunes er	nfants	<b>ériau ou d</b> ⊠ Oui	e l'obje	e <b>t</b>		Non
ou								
☐ Denrées humides/pro	x	□ Denrées	☐ Denrées acides					
☐ Denrées sèches et assimilées			☐ Denrées alcooliques					
☐ Denrées grasses		☐ Denrées congelées et surgelées						
Si le matériau et/ou ob d'un facteur de réducti			E) n° n°10/20	11 est conce	erné par	l'applio	cation	
		lié à la Teneur e lé au simulant D		asse (FRTM	G)			
☐ Autres (à préciser) : .								



Conditions standards (durées et températures d'essais) correspondant aux données d'entrée :
Rapport maximal « Surface en contact avec la denrée alimentaire / Volume utilisé pour établir la conformité du matériau ou de l'objet » :
7. Barrière fonctionnelle (BF) dans le cas des matériaux multicouches
☐ Plastiques multicouches (article 13 § 2, 3 et 4 du règlement (UE) n°10/2011) ☐ Multi-matériaux multicouches (article 14 § 2 et 3 du règlement (UE) n°10/2011) ☐ Le matériau faisant l'objet de cette déclaration doit être utilisé <u>uniquement</u> derrière une BF
Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.
En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.  En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa
destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume alors, seul, la responsabilité.

Etabli à Davézieux, le 20/02/2023

Mathieu CANO Directeur QSE

p/o

MP Hygiène - Site de Davézleux

119 rue de Soras - 07430 DAVEZIEUX - France Tél. +33 (0)4 75 33 75 00 - Fax +33 (0)4 75 33 37 38 contact@mphygiene.com - www.mphygiene.com Siret 301 276 127 00117 - TVA FR 47 301 276 127 - APE 17222